

Conseil de gestion du Délibération PNMBBA_cdg_2022_01

Le 11 mars 2022

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022/029 du 9 mars 2022 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour modifié suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du CR de la séance du 3 décembre 2021
3. Compte-rendu du Bureau du 4 février 2022

4. Avis
 - CUDPM projet d'interconnexion France-Espagne
 - DUP projet d'interconnexion France-Espagne
 - Enquête administrative AECM n°01-2022
5. Présentation du programme d'action 2022
6. Restauration des herbiers de zostères : zones de semis 2022
7. Information sur les projets en cours
8. Modalités de concours financiers
9. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



François DELUGA